



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENU	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. José ALMEIDA	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Jean-François DODET	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Lucien BRENOT	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
M. Michel ROTGER	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
Mme Claude DARCIAUX	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.
M. Philippe GUYARD	
M. Rémi DELATTE	
M. Gilles TRAHARD	

OBJET : DEPLACEMENTS

Tramway - Dijon - 11 avenue de Langres - Acquisition d'une maison

L'indivision ANDRIANO est propriétaire d'une maison située 11 avenue de Langres à Dijon, cadastrée section AP n°233.

Il s'agit d'une maison de deux niveaux comprenant entrée, cuisine aménagée, séjour, salon, chambres, salle de bains, wc, buanderie, véranda, cave, garage, terrasse, jardin potager, ainsi qu'un panneau d'affichage publicitaire contre la façade.

Il est ainsi proposé d'acquérir ce bien, d'une surface habitable d'environ 112 m², moyennant l'indemnité globale de deux cent soixante sept mille deux cent euros (267 200 €), indemnité de remploi comprise, lequel prix est conforme à l'évaluation de France Domaine. Il est également proposé d'attribuer aux propriétaires une indemnité forfaitaire et définitive d'un montant de trois mille euros TTC (3 000 € TTC) correspondant aux frais de déménagement et de prendre en charge les diagnostics obligatoires, à concurrence d'un montant global et forfaitaire de mille euros TTC (1 000 € TTC).

Enfin, il est proposé d'autoriser les propriétaires à conserver la jouissance de leur bien jusqu'au 1er mars 2010, à titre gratuit et à titre strictement personnel, étant précisé que tout retard dans la libération du bien donnera lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 €.

Vu l'avis de la Commission

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur l'indivision ANDRIANO, la maison située 11 avenue de Langres cadastrée section AP n°233 et comprenant notamment un panneau d'affichage publicitaire ;
- **d'autoriser** les vendeurs à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de leur maison jusqu'au 1er mars 2010 au plus tard, tout retard la libération du bien donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un coût total de 271 200 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 DEC. 2009

Convocation envoyée le 10 décembre 2009

Publié le

Déposé en Préfecture le 18 DEC. 2009



